

Attribution de subventions « Patrimoine »

Pour 2015, le budget prévu pour les subventions « Patrimoine » est de 100 000 €. Depuis le début de l'année, un montant de 55 500 € de subventions a été engagé pour 11 projets. Depuis lors, l'Etablissement a été sollicité pour 3 demandes de subvention (Voir tableau récapitulatif en fin de note).

Communauté de Communes du Haut-Allier (CCHA)

L'Etablissement a été sollicité pour participer financièrement à la réalisation de deux projets :

1) Projet d'aménagement pédestre de la zone du Mas d'Armand

La CCHA a aménagé un sentier pédestre autour du plan d'eau à niveau constant du Mas d'Armand. Cette opération a été réalisée avec l'appui de l'Etablissement, propriétaire des parcelles. Devant le succès de cet aménagement, la CCHA envisage d'agrandir et de multiplier les boucles de promenade à partir du point de départ du plan d'eau du Mas d'Armand.

Les travaux d'aménagement à venir concernent la pose d'une clôture de façon à isoler les terres agricoles des parcelles de l'EP Loire, de la CCHA ou encore des autres communes, ainsi que l'aménagement d'un cheminement par la stabilisation du sol.

L'objectif est donc :

- de matérialiser par une clôture une limite en bordure du lac de Naussac (permettant de faire transiter les promeneurs le long du lac, hors des zones de pâtures) ;
- de créer un sentier de promenade entre cette clôture et la limite de hautes eaux stabilisant le sol (permettant de rejoindre le « *chemin du golf* »),
- d'installer du mobilier (table de pique-nique, banc, poubelles, ...) sur le parcours.

Outre son intérêt touristique, il apparaît donc que ce projet serait également de nature à régler des conflits d'usage rencontrés ces derniers mois avec des agriculteurs riverains.

Il est précisé que ce financement ne pourra être octroyé que sous réserve du respect des autorisations d'occupation déjà accordées par l'Etablissement.

Le budget prévisionnel est le suivant :

Poste de dépenses	Montant (€)	Financier(s)	Montant (€)	%
Suppression de la clôture existante	1 500 € HT	EP Loire	24 000 €	50 %
Fourniture et pose d'une clôture	26 260 € HT	Autofinancement	24 000 €	50 %
Aménagement du point d'entrée dans le chemin allant à la digue	600 € HT			
Stabilisation du sol pour création d'un cheminement	18 940 € HT			
Installation d'une table de pique-nique en bois au mas d'Armand	700 € HT			
TOTAL	48 000 € HT		48 000 € HT	

Il est à noter qu'en lien avec cette demande de financement, la CCHA a prévu la conclusion d'une convention avec l'Etablissement, dans laquelle elle s'engage à entretenir l'espace entre la clôture et la limite des hautes eaux.

Enfin, on relèvera que si la CCHA envisage de solliciter par ailleurs l'Etablissement pour qu'il fasse intervenir un géomètre au moment de la mise en place de la clôture (printemps 2016), l'octroi de la présente subvention ne pourrait être considéré comme préjugéant de la décision que serait amené à prendre l'Etablissement sur ce point précis.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

2) Projet d'aménagement pour l'accueil du public en forêt communale de Naussac

La CCHA souhaite valoriser 2 parcelles de la forêt communale de Naussac en bordure du lac, par l'aménagement d'un site d'accueil du public et d'un parcours de découverte qui s'inscrit dans une démarche de développement durable.

Ce projet s'appuie sur l'« Etude d'aménagement d'un sentier touristique et pédagogique aux abords du lac de Naussac » réalisée en 2014 par l'ONF pour la CCHA, et pour laquelle l'Etablissement a apporté un financement à hauteur de 3 136 € (33 % du montant total).

Ce projet vise à créer un chemin piétonnier sur une longueur de 2 km le long du lac, à planter une forêt d'agrément et à matérialiser des zones d'accueil pour tous les publics.

Le tracé de ce chemin piétonnier n'est pas définitif et devra s'adapter au terrain. Il devrait néanmoins passer sur 4 parcelles (ZA 10, ZA 11, ZA 12 et H 12) propriété de l'EP Loire sur la commune de Langogne et 3 parcelles (E 16, E 17 et E 18) sur celle de Naussac. Les autres parcelles concernées sont la propriété de la commune de Naussac.

Il est précisé que ce financement ne pourra être octroyé que sous réserve du respect des autorisations d'occupation déjà accordées par l'Etablissement.

Le budget prévisionnel est le suivant :

Poste de dépenses	Montant (€) HT	Financier(s)	Montant (€)	%
Travaux préparatoires, fournitures des plants, plantation, pose clôture protection pour feuillus, maîtrise d'œuvre	36 046 €	EP Loire	17 572 €	10 %
Aménagement des cheminements, parkings, aires d'accueil, signalisation	139 674 €	CR Languedoc-Roussillon	61 502 €	35 %
		CD Lozère	61 502 €	35 %
		Autofinancement	35 144 €	20 %
	175 720 €	TOTAL	175 720 €	

Conformément au dispositif d'intervention de l'Etablissement relativement à l'ouvrage dont il s'agit, ainsi qu'à l'enveloppe financière de 15 000 € déjà prévue par ailleurs pour 2015, il est proposé de limiter à ce montant la subvention et d'imputer cette action de développement touristique sur le site de Naussac sur le Budget annexe de l'Etablissement.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

Transformation d'un ponton – AAPPMA « Société amicale des pêcheurs langonnais » (48)

Dans le cadre du pôle d'excellence rurale « Accueil chasse et pêche en Lozère » et dans un objectif de développement des activités de pêche et de loisirs, la CCHA a obtenu par délibération du Comité syndical de l'Etablissement de septembre 2010 le droit d'occuper temporairement le domaine public fluvial de l'Etablissement pour l'installation d'un ponton (de mise à l'eau des bateaux) à destination des pêcheurs sur le plan d'eau du Mas d'Armand (plan d'eau à niveau constant du lac de Naussac).

Dans le cadre de l'abaissement du plan d'eau, l'AAPPMA « Société amicale des pêcheurs langonnais » qui gère ce ponton souhaite l'agrandir et le transformer en ponton de pêche par la création de plates-formes, ce dernier devenant également accessible aux personnes handicapées. Elle souhaite pour cela une participation financière de l'Etablissement d'un montant de 1 500 € (soit 13,63 %).

En parallèle, l'AAPPMA sollicite l'autorisation de procéder à un chaulage sur la zone mise à sec.

Sur l'ensemble de ces points, il est proposé de donner un avis favorable, sous réserve de l'obtention de l'ensemble des autorisations requises le cas échéant, et à tout le moins, l'accord des services de l'Etat plus particulièrement concernés.

Budget prévisionnel :

Poste de dépenses	Montant (€)	Financier(s)	Montant (€)	%
Ponton + Modification du ponton de mise à l'eau + Curage	8 904 €	Communauté de communes	1 500 €	13,63 %
Terrassement	2 100 €	Fédération de Pêche Lozère	1 500 €	13,63 %
		EP Loire	1 500 €	13,63 %
		Autofinancement	6 504 €	59,11 %
TOTAL	11 004 €		11 004 €	

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

Intitulé des projets soumis	Porteur	Budget total	Subvention sollicitée		Proposition des services
Projet d'aménagement pédestre de la zone du Mas d'Armand	Communauté de Communes du Haut-Allier (CCHA)	48 000 € HT	24 000 €	50 %	24 000 €
Projet d'aménagement pour l'accueil du public en forêt communale de Naussac	Communauté de Communes du Haut-Allier (CCHA)	175 720 € HT	17 572 €	10 %	15 000 € <i>(Budget annexe)</i>
Transformation d'un ponton	AAPPMA « Société amicale des pêcheurs langonnais » (48)	11 004 € TTC	1 500 €	13,63 %	1 500 €
TOTAL					40 500 €

